

# Charte de solidarité du collectif des médecins libéraux du pays de l'Elorn - CoMéLi 29

Conformément au préambule (ci-joint) décrivant un constat d'échec des politiques de santé depuis 30 ans, nous, les **médecins libéraux du pays de l'Elorn** rejoints par des confrères d'autres territoires du Finistère regroupé au sein du **CoMéLi 29**, nous unissons dans un esprit de solidarité et de soutien mutuel pour défendre l'intérêt des patients et de la profession, et pour mener des actions de résistance.

Nous nous engageons dès lors dans une procédure de défense de notre profession en menant des actions communes, en toute cohésion.

Ainsi nous soutenons les médecins qui pratiquent des ajustements tarifaires libres et adaptés lorsque les consultations sont motivées par des exigences particulières de temps (dépassant la durée moyenne d'une consultation standard, ou en cas de multiples motifs chronophages) ou de lieu (exigence de visite à domicile de « confort ») et ce jusqu'à une revalorisation réelle et sensible de notre activité de médecins généralistes traitants.

Notre engagement est solidaire envers chacun de nos confrères signataires de cette charte.

En cas de mesure de rétorsion prise à l'encontre de l'un d'entre nous, nous nous engagerons dans un front uni, par les moyens que nous jugerons adaptés, comme, notamment :

- la désolidarisation entière de nos contrats médecins traitants
- la menace de déconventionnement collectif et solidaire

Les moyens de défense, après concertation, pourront être gradués, en fonction des mesures de représailles visant l'un d'entre nous.

Par la signature de cette charte :

- je m'engage à appliquer et/ou à être solidaire de l'action engagée,
- je m'engage à informer mes confrères de toute mesure de rétorsion prise à mon égard pour obtenir aide et soutien,
- enfin, je m'engage à être solidaire des confrères incriminés en appliquant la procédure de défense décidée de concert.

Date :

Tampon professionnel :

Prénom & nom :

Signature :